



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE



# **P**ROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL

*Note relative aux PPF en Guadeloupe*

**2017 / 2024**

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

*Présenté en Comité de pilotage Fédéral le 22 janvier 2019*



# Note relative aux Projets de Performance Fédéraux (PPF) en Guadeloupe

---

## CONTEXTE

---

**L'instruction ministérielle du 23 mai 2016 (code du sport, articles D221-7 à R 221-26)** a pour objet de préciser le cadre dans lequel les projets de performance fédéraux (PPF) devront être construits pour l'olympiade 2017-2020 dans une perspective d'une France qui rayonne aux JO 2024 à Paris.

Le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) est devenu Projet de Performance Fédéral (PPF) qui se décline en deux programmes :

- le programme d'accession au sport de haut niveau
- le programme d'excellence sportive.

Le programme d'accession au sport de haut niveau intègre dans son chapitre 6 la détection ou « pré-accession ».

Ces programmes sont accompagnés de 3 annexes relatives :

- à la reconnaissance des disciplines de haut niveau ;
- aux critères de performance pour intégrer les listes de sportifs « Espoir » (SE), en Collectif National (SCN), de Haut Niveau (SHN) ;
- au cahier des charges des structures (centre régional d'entraînement, centre local ...) et dispositifs (pôle espoir, pôle France...) servant de base de contractualisation.

**Pour la saison 2018-2019**, la Direction des Sports a validé les structures du PPF via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) selon les programmes d'accession et d'excellence.

## DECLINAISON REGIONALE

---

### ➤ Les interprétations fédérales

En dépit de la trame type d'écriture des PPF proposée par la Direction des Sports, les interprétations par les DTN sont multiples et complexifient la compréhension globale du projet fédéral.

De toute évidence, l'histoire du développement du haut niveau de chaque fédération pèse sur la clarification de cette nouvelle organisation.

### ➤ Le référencement des structures et dispositifs

Compte tenu du caractère ouvert de la dénomination des structures et dispositifs dans le PPF, le référencement des différents niveaux (excellence, accession, pré-accession) des filières de haut niveau constitue une étape importante dans la compréhension territoriale pour la Guadeloupe, car il permet de critérier leur positionnement.

Le niveau « pré-accession », même s'il ne relève d'aucune reconnaissance administrative, apporte un éclairage sur la stratégie de certaines fédérations, en particulier en matière de détection ou de nombre de pratiquants formés.

➤ **Définitions des structures et dispositifs**

- I. **Les structures** sont les filières de haut niveau qui accueillent des sportifs listés et non listés (SHN, SE, SC) dont le cahier des charges est défini dans le PPF et en accord avec chaque Fédération. Elles sont identifiées sur des programmes d'excellence ou d'accession.
- II. **Les dispositifs** peuvent être un regroupement de clubs ou un ensemble de moyens sportifs humains et financiers dont la mise en œuvre relève de la ligue/comité/club habilité. Le dispositif accompagne les jeunes talents (sportifs listés et hors liste ministérielle) de façon pérenne et permanente dans le double projet. Ils sont identifiés sur des niveaux d'accession mais aussi et surtout en pré-accession (détection).

➤ **Classification des structures et dispositifs**

I. **PROGRAMME ACCESSION/EXCELLENCE NIVEAU 1 : Structures reconnues par la CNSHN :**

16 structures fédérales reconnues par la Direction des Sports figurent dans les programmes d'accession et d'excellence.

	DISCIPLINE	NOM de la structure	PUBLIC	PROGRAMME
1	ATHLÉTISME	Pôle Espoirs	Mixte	PPF Accession
2	BASKET-BALL	Pôle Espoirs	Mixte	PPF Accession
3	CANOË-KAYAK	Pôle Espoirs	Mixte	PPF Accession
4	CYCLISME	Pôle Espoirs	Mixte	PPF Accession
5	ESCRIME FLEURET ET ÉPÉE	Pôle France Antilles Guyane	Mixte	PPF Accession
6	FOOTBALL	Pôle Espoirs	Masculin	PPF Accession
7	HALTÉROPHILIE	Centre Local d'Entraînement	Mixte	PPF Accession
8	HANDBALL	Pôle Espoirs	Féminin	PPF Accession
9	HANDBALL	Pôle Espoirs	Féminin	PPF Excellence
10	HANDBALL	Pôle Espoirs	Masculin	PPF Accession
11	NATATION	Centre d'Accession et de Formation	Mixte	PPF Accession
12	RUGBY	Académie de Rugby	Mixte	PPF Accession
13	SURF	Pôle Espoirs	Mixte	PPF Accession
14	TENNIS	Centre Fédéral d'Entraînement	Mixte	PPF Accession
15	TRIATHLON	Centre Régional d'Entraînement	Mixte	PPF Accession
16	VOILE	Dispositif Régional d'Entraînement	Mixte	PPF Accession

## II. PROGRAMME ACCESSION NIVEAU 2 : Dispositifs figurant dans le PPF et non reconnus par le CNSHN

Au regard des PPF, et plus particulièrement des chapitres **5 « prise en compte des sportifs issus des régions ultrapériphériques »** et **6 « détection, identification et accompagnement »**, il est possible de lister les dispositifs non labélisés par le Ministère, mais figurant dans les PPF et donc reconnus par leur Fédération.

	DISCIPLINE	NOM de la structure	PUBLIC	PROGRAMME
1	Equitation	Sport Etude d'excellence	Mixte	Pré-Accession

## III. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE « PRÉ-ACCESSION » NIVEAU 3 : Dispositifs régionaux de perfectionnement sportif (hors PPF)

Il existe également dans certaines disciplines (et parfois en amont ou en aval d'un pôle) des dispositifs territoriaux. Ces dispositifs participent à l'animation territoriale du développement de l'accession au haut niveau, en lien avec la formation des jeunes sportifs en club. Ces collectifs viennent alimenter les pôles.

	DISCIPLINE	NOM de la structure	PUBLIC	PROGRAMME
1	Athlétisme	Centre Régional d'Entraînement	Mixte	Pré-Accession
2	Basket-Ball	Centre de Perfectionnement Sportif	Mixte	Pré-Accession
3	Boxes	Centre Régional d'Entraînement	Mixte	Pré-Accession
4	Football	Centre Régional d'Entraînement	Masculin	Pré-Accession
5	Golf	Centre Régional d'Entraînement	Mixte	Pré-Accession
6	Judo	Centre Régional d'Entraînement	Mixte	Pré-Accession
7	Voile	Centre d'Entraînement de Ligue	Mixte	Pré-Accession

## AMENAGEMENTS SCOLAIRES

---

*Références* : convention relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des sportifs(ives) identifié(e)s dans les PPF, dans les filières reconnues par la DJSCS et/ou l'Académie de Guadeloupe ou inscrits sur la liste des sportifs(ives) de haut niveau, des espoirs et des membres des collectifs nationaux du 24 février 2017 :

Les sportifs qui intègrent ces structures et dispositifs disposent d'aménagements de la scolarité s'ils sont inscrits dans les établissements relevant de l'arrêté du réseau académique du 11 avril 2017.

La priorité d'entrée dans les établissements du réseau académique est établie selon les critères suivants :

1. Sportif inscrit sur liste ministérielle : Relève, Senior, Elite et paralympique.
2. Sportif inscrit sur liste Espoirs et Collectifs Nationaux.
3. Sportif non listé inscrit en structure reconnue par la CNSHN - niveau 1
4. Sportif non listé inscrit en dispositif figurant dans le PPF - niveau 2
5. Sportif non listé inscrit en dispositif territorial hors PPF - niveau 3
6. Sportif étranger

## AIDES FINANCIERES

---

Pour l'attribution des aides financières des structures et dispositifs, la hiérarchie par niveau sera respectée. Le nombre de sportifs listés, la qualité du cahier des charges (volume, encadrement, programmes...), le niveau sportif et l'accompagnement fédéral seront également des critères prépondérants dans l'attribution.